

Engagements

Les engagements du Pass' Sport Argent

- ↳ L'utilisation du kit de communication et des outils du Team Sport Vendée dans le respect de notre charte
- Parution d'un article au sein de la newsletter du Team Sport Vendée
- Présence de votre logo avec un lien de redirection sur la newsletter et sur le site internet du Team Sport Vendée
- Deux Invitations individuelles aux « rendez-vous du Team »
- Participation à des événements sportifs de Haut Niveau en Vendée
- La conception d'un challenge pour votre entreprise
- L'accompagnement à la démarche Sport Santé dans votre Entreprise

auxquels s'ajoutent...

La présence d'un.e athlète du Team Sport Vendée lors d'événementiels d'entreprise

- ↳ Vous souhaitez organiser un événement d'entreprise et inviter un.e ou des athlètes pour l'occasion ? Nous sommes présents pour vous accompagner dans votre démarche.

L'invitation aux ateliers-conseil pour la mise en œuvre de votre projet Sport en Entreprise

- ↳ En optant pour le forfait Or, vous bénéficierez des invitations aux ateliers-conseils du Team Sport Vendée en présence d'experts pour accompagner votre projet Sport en entreprise.

Vous disposez d'un montant de 20% de votre investissement financier pour avoir des places pour assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

- ↳ Conditions précisées dans la convention de partenariat.

Soutien des Sportifs du Team Sport Vendée

- ↳ S'engager aux côtés du Team Sport Vendée c'est aussi l'occasion d'accompagner nos sportifs vendéens membres du Team Sport Vendée dans leurs projets et leurs performances.

Engagement

 L'entreprise _____ a choisi de bénéficier du **Pass'Sport Or** dans le cadre du mécénat et s'engage auprès de l'association Team Sport Vendée, de la date de signature au 31 décembre 2024, fin de l'année des olympiades, selon les articles de la convention de partenariat. L'entreprise s'engage à faire un don financier de 5 000€ sur l'année en cours et renouvelé sur l'année suivante.

Fait à _____, le _____.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Merci de joindre à votre engagement le mandat de prélèvement SEPA complété et signé ainsi que votre RIB.

Droit au mécénat

-  Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don à un organisme, sous forme d'aide financière ou matérielle, pour soutenir une œuvre d'intérêt général. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale : **60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions**, dans la limite de 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).
-  Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un **reçu fiscal n°11580*04** à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats.